



## Compte-Rendu de la réunion avec la DGOS du 11/12/2023

Bonjour à Tous,

Suite à l'injonction par le Conseil d'Etat du 30/12/2021 de prendre de nouvelles mesures transitoires concernant l'ensemble des actes IBODE, la DGOS a réuni, ce lundi 11/12/2023, toutes les associations IBODE, les fédérations d'employeurs, les Syndicats.

En préambule, la DGOS a rappelé leurs objectifs :

1. A terme, un exercice exclusif de professionnels qualifiés et autorisés.
2. Garantir la sécurité juridique du fonctionnement des blocs opératoires.

Les données recueillies par la DGOS montrent une pénurie d'IBODE.

Afin de disposer d'un nombre suffisant de professionnels pour garantir « *le bon* » fonctionnement des blocs opératoires, la DGOS propose d'élargir le dispositif en vigueur sur l'ensemble des actes IBODE pendant 5 ans dès 2024.

Ces professionnels devront suivre une formation de 28 heures en école IBODE. A l'heure actuelle, le contenu de la formation est à définir.

Si ce dispositif ne répond qu'à garantir le fonctionnement des blocs opératoires, il n'assure pas du tout d'avoir à terme un nombre de professionnels s'engageant dans la formation IBODE pour assurer une prise en soin réflexive, qualitative et sécuritaire des patients.

L'AEEIBO, au cours des prochaines réunions de travail, veillera qu'il y ait un engagement des établissements à renforcer la formation IBODE de ces professionnels, en intégrant les écoles IBODE.

Marie-Sophie NIAY